



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie
aux membres du COPIL
du 25/04/2025 (salle du Conseil)**

Sous la présidence de la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL-BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Doyenne E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, S. BLOT-MACCAGNAN, X. LATOUR, G. LERAY, J-C MARTIN, A. MILLET-DEVALLE, B. THERACHE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, C. LEQUESNE, P. LUPPI, A. RAINAUD, M. MATEI, H. FAGET M. MOLLE, M-A GRANGER, L. ANTONINI-COCHIN, M. OUAKNINE, V. THOMAS

Avait donné procuration : F. SIIRIAINEN, F. CROUZATIER-DURAND, T. MARTEU, D. BOUSTANI

Étaient absents non représentés : A. LAGELLE, V. MARTIGNY, B. FERRARI, N. PIGEON, B. BARRE, A. RAYNAUD, M-O DIEMER

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, P TÜRK, J. LEPOUTRE, G. CERQUEIRA

Avait donné procuration : F. BELLONE, D. BOUSTANI, R. BOURGET

Étaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, E. WALLISER, R. BOURGET

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, L. REDFERN, coordinatrice section langues

La séance débute à 9h00.

1. FINANCES

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA ouvre la séance du COSP par des remerciements adressés aux membres, notamment aux étudiants présents malgré les examens et aux invités extérieurs. Eva MOUIAL BASSILANA remercie également le vice-président Stéphane AZOULAY venu pour apporter son éclairage approfondi sur la situation budgétaire de l'université et les enjeux structurels. L'ordre du jour, dense, a été introduit par une présentation des nouvelles modalités de vote électronique.

1.1. Budget 2025

Le vice-président Stéphane AZOULAY présente un exposé approfondi sur la situation budgétaire de l'établissement. Il a commencé par rappeler que la clôture du budget 2024, initialement anticipée comme fortement déficitaire, a été relativement mieux maîtrisée. Les efforts de réduction des dépenses ont permis de contenir le déficit à 14 millions d'euros de prélèvement sur le fonds de roulement, contre 19 millions d'euros initialement prévus. Ce redressement partiel résulte principalement de deux facteurs : une économie de 4 M€ sur les fluides, et une sous-exécution de la masse salariale estimée à 1 M€.

L'université a pris acte de cette situation critique et a engagé un dialogue constructif avec l'Inspection générale. Une série de réunions avec les inspecteurs a permis de dresser un état des lieux franc et documenté, et de mettre en lumière les spécificités de l'établissement, notamment la faiblesse structurelle de sa dotation par étudiant, le poids de ses implantations géographiques multiples et les contraintes liées à la masse salariale (représentant environ 80 % du budget). Le rapport des inspecteurs, attendu pour la fin mai ou le début juin, constituera une base stratégique pour la construction du budget 2026. Ce rapport devrait être présenté lors du Conseil d'administration du 10 juin, puis discuté dans les instances facultaires à partir du COSP du même jour. En anticipation, la gouvernance a annoncé la constitution de quatre groupes de travail chargés de traduire les recommandations du rapport en scénarios opérationnels : un groupe « composantes », un groupe « campus », un groupe « laboratoires » et un groupe « élus ». L'objectif est de proposer une architecture budgétaire équilibrée et différenciée, avec un cadrage attendu dès la mi-octobre. A la question posée par Xavier LATOUR concernant les pistes d'économie en 2026, Stéphane AZOULAY indique que parmi les pistes identifiées figurent la révision de l'offre de formation selon la capacité d'encadrement, une meilleure évaluation des coûts complets des formations (en particulier les DU), l'ajustement du modèle de répartition des ressources propres, et une plus grande maîtrise de la politique de recrutement. Le poids de la masse salariale demeure une contrainte majeure, et une réflexion sur l'équilibre entre titulaires, contractuels et vacataires devra être menée.

Un point spécifique a été soulevé concernant la reconnaissance de la sous-dotation de l'université par le ministère, à hauteur de 24 % selon les estimations. Bien que ce constat ait été officiellement reconnu, les modalités de correction restent incertaines. L'introduction du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), à titre expérimental, pourrait offrir un levier de rattrapage progressif, notamment via des dotations variables et ciblées. Les inspecteurs ont mis l'accent sur la nécessité de mieux articuler les stratégies des composantes avec celle de l'établissement, en intégrant davantage les actions financées par ressources propres dans une logique commune, en cohérence avec les priorités de l'université. Des outils de pilotage budgétaire renforcés sont en cours de développement pour accompagner cette transition vers un pilotage plus structuré et partagé.

Concernant l'immobilier, Stéphane AZOULAY informe que les inspecteurs généraux ont constaté que les bâtiments d'Université Côte d'Azur étaient en moyenne plus dégradés que ceux des autres universités et se sont engagés à ce que UniCA puisse être bénéficiaires d'appels à projet. Il souligne également la nécessité d'une meilleure contribution des ONR.

1.2. Montant de la subvention accordée à la clinique juridique

Une subvention de 400 € est proposée pour soutenir le déplacement des étudiants de la clinique juridique à un colloque inter-clinique organisé par la Clinique Juridique de La Sorbonne à Paris le 29 mars 2025. Cette subvention, symbolique dans son montant mais significative sur le plan de l'engagement, vise à valoriser l'investissement des étudiants dans des activités académiques et citoyennes.

La clinique juridique avait été invitée à participer à cet événement national, où elle a représenté la faculté avec brio. La participation à ce colloque a renforcé la visibilité de l'université, et des contacts ont été noués en vue de l'organisation éventuelle d'une future édition à Nice. Il a été rappelé que, dans un souci d'équité, le BDE avait précédemment bénéficié d'une aide (800 €) pour un déplacement similaire. La subvention a été votée à l'unanimité moins quelques abstentions, et a fait l'objet d'un message de remerciement de la part de l'équipe organisatrice.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la subvention de 400 euros accordée à la clinique juridique.

28 Pour - 0 Abstention - 1 Contre

2. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

2.1. PÉDAGOLAB : point sur le cours de formation « La pédagogie à Trotabas »

Ugo BELLAGAMBA fait un point sur la création du cours de formation « La pédagogie à Trotabas » destiné aux enseignants de la faculté de Droit. Ce cours apparaît sur la plateforme moodle dans l'espace enseignant.

2.2. Compte rendu de la 1^{ère} réunion de la commission pédagogique. Ugo BELLAGAMBA présente ce point.

Les points suivants ont été discutés :

- La deuxième session d'examens en juin : il a été avancé la possibilité conformément au régime pédagogique d'alléger la 2^{ème} session d'examens qui est souvent désertée par les étudiants. Le sujet des fraudes et des surveillances des examens a été également abordé. Il est proposé la création et le déploiement d'un affichage dans les salles d'examens précisant les sanctions et les modalités en cas de fraude. Il est également proposé de clarifier le protocole de constatation des fraudes pour les enseignants.
- Étiquettes des examens : à la prochaine session d'examen (décembre/janvier 2026) les étudiants devront se présenter avec leurs étiquettes qu'ils auront récupérées auprès de leurs chargés de TDs. Les étudiants qui se présenteront sans leurs étiquettes pourraient être autorisés à composer sur une copie d'examen classique.
- La prochaine commission pédagogique se tiendra le lundi 7 juillet à 14h.

3. SCOLARITÉ - FORMATIONS

3.1. Modification de la maquette du Master 2 DAGD. Caroline LEQUESNE présente ce point.

Le Conseil a approuvé la modification de la maquette du Master 2 Droit de l'administration des données (DAGD) afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d'alternance (notamment le seuil des 402 heures de formation). Cette adaptation permettra une bascule vers le régime de l'apprentissage, ouvrant ainsi la voie à une diversification du financement de la formation et à une attractivité accrue auprès des opérateurs privés et publics.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la modification de la maquette du Master 2 DAGD.

24 Pour – 1 Abstention – 0 Contre

3.2. Création du DU « Délégué à la protection des données ». Caroline LEQUESNE présente ce point

Adossé au Master DAGD, ce Diplôme d'Université a été conçu comme une offre modulaire (4 unités d'enseignement) destinée à répondre aux besoins en formation continue des professionnels du numérique et du droit. Il permet une certification partielle en vue de l'obtention de la certification AFNOR DPO. Le DU pourra être suivi dans son ensemble ou par unités indépendantes (certificats). Il bénéficie du soutien de l'AFCDP et de l'Autorité monégasque de protection des données. Il sera ouvert prioritairement aux professionnels (tarif DU : 2300€ ; tarifs certificats : variables selon l'UE suivi) et ensuite aux étudiants (tarif DU = 500 euros étudiants UniCA et 750 euros étudiants autres universités).

- **La maquette d'enseignements de 90h propose 4 modules :**

- UE 1 -Protection des données et droit numérique (UCA online en attente), correspond à la certification AFNOR.
- UE 2 -Les missions du DPO (10 ateliers thématiques)
- UE 3 -Droit spécial de la protection des données personnelles (intégration Droit Monégasque) correspond à la certification AFNOR.
- UE 4 -Gestion opérationnelle (20h) sur site sur 2 jours (étudiants du DU & du Master 2 DAGD)

- **Informations générales :**

- Durée de la formation : de novembre à avril
- Capacité d'accueil : 30 étudiants
- Équipe pédagogique : enseignants et professionnels
- 2 partenariats : AFCODP et APDP
- Tarifs à la carte (pour les professionnels) : Tarif DU = 2300 euros - Tarif UE 1 = 575 euros - Tarif UE 2 = 975 euros - Tarif UE 3 = 675 euros
- Prévisions bénéfice ressources propres : 25 000 euros qui seront reversés à la composante.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la création du DU « Protection des données ».

24 Pour - 2 Abstentions - 0 Contre

3.3. Point sur le projet SKEMA

Le projet initial d'un partenariat avec SKEMA pour son programme ESDHEME, avait été initié sous le précédent mandat de M. le Doyen Xavier LATOUR, et n'avait pas eu le temps d'aboutir, intervenant en fin de mandat. Il consistait à mettre en place un double cursus de niveau Licence, offrant la possibilité aux étudiants de préparer, dès la première année post-bac, les concours des grandes écoles de commerce tout en suivant un cursus de Licence à la Faculté de Droit. L'objectif était d'offrir une double diplomation, particulièrement intéressante pour ceux qui ne réussiraient pas les concours et souhaiteraient poursuivre leur formation juridique.

Ce projet avait suscité de nombreux débats concernant sa mise en œuvre, son aspect financier, la capacité d'accueil, et plus fondamentalement, le questionnement sur le fait que l'université détient le monopole de la formation et de la diplomation en licence de droit, et que ce partenariat, permettant en quelque sorte à SKEMA de délivrer également une licence de droit, y aurait mis fin. Certains s'étaient émus du fait qu'un tel partenariat avec une école privée, même partenaire de l'université, puisse poser des questions d'ordre administratif autant que fondamentales.

L'équipe décanale actuelle s'était engagée auprès de la gouvernance à rouvrir la discussion, non par obligation institutionnelle, mais par volonté de dialogue.

Préalablement, une réunion à distance a été organisée avec la direction de SKEMA, en présence d'Eva MOUIAL, Ugo BELLAGAMBA, Patrice HOUDAYER et Olivier LASMOLLES. Au cours de cette réunion, il a été rappelé le fait que, si le programme ESDHEME devait être mis en place, les cours de droit seraient dispensés à la Faculté et non en petits groupes sur leur campus, ce qui pose question quant au rapport qualité-prix pour des étudiants payant environ 11 000 euros par an à SKEMA contre 175 euros plus la CVEC pour les étudiants réguliers.

Au terme de ces échanges, il est apparu que le programme ESDHEME tel qu'initialement proposé n'était peut-être pas, du point de vue de la Directrice de l'EUR Lex Société Eva MOUIAL, le véhicule le plus adapté pour créer un partenariat. Celle-ci s'est engagée à consulter le COSP de l'EUR sur un éventuel partenariat. SKEMA, de son côté, a précisé qu'il n'y avait aucune contrainte de calendrier, indiquant qu'une mise en œuvre en septembre 2027 conviendrait, ce qui laissait le temps d'une réflexion approfondie, souhaitée par la Directrice de l'EUR Lex Société Eva MOUIAL et par le Vice-Doyen à la Pédagogie Ugo BELLAGAMBA, notamment autour d'un projet coconstruit par l'EUR et par SKEMA, éventuellement au niveau Master.

Après le rappel du passé et de la teneur de la réunion avec SKEMA, la discussion en COSP s'est naturellement réorientée vers la possibilité de co-construction d'un diplôme, potentiellement au niveau Master, ciblant particulièrement les mentions orientées vers le droit des affaires. L'intérêt d'une double compétence droit/management/business a été soulignée. Mais, il a également été clairement rappelé que cette possibilité n'était, à ce stade, envisagée que comme un sujet de discussion, et certainement pas un horizon programmatique.

Plusieurs intervenants ont exprimé des préoccupations quant à un tel projet et en particulier, non seulement l'opportunité du partenariat envisagé, mais également sa temporalité :

Maître Vivian THOMAS avocat praticien, invité du COSP/COPIL a témoigné de son expérience avec des diplômés d'écoles de commerce ayant suivi un cursus juridique court, relevant des lacunes importantes dans leur formation juridique fondamentale, ce qui pose question quant à leur capacité à exercer efficacement comme juristes ou avocats. En substance, Maître Vivian THOMAS ne voit pas d'un bon œil la possibilité d'une double diplomation, qu'il s'agisse d'un Master ou d'une Licence rappelant la qualité avérée de la formation des juristes dans les Facultés de droit plutôt que dans les écoles de commerce.

Madame la professeure Laetitia COCHIN, directrice de l'IEJ a exprimé la crainte que ce partenariat ne serve principalement qu'à permettre aux étudiants de SKEMA d'accéder au CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) sans avoir suivi une formation juridique complète. Elle souligne que cette crainte est partagée à l'échelle nationale et que le débat est vif sur cette question dans le cadre de la réforme en cours des conditions d'accès aux CRFPA, les écoles de commerce étant très désireuses que leurs diplômes y donnent accès.

Par ailleurs, la question financière est abordée. Le montant de la rétrocession initialement proposé (700 euros par étudiant) est jugé insuffisant par l'équipe décanale actuelle. Cela représenterait environ 14 000 euros par an de ressources propres pour une promotion de 20 étudiants. Xavier LATOUR rappelle sur ce point qu'il avait négocié en sa qualité lors de son mandat de Doyen un montant qui était de 50 000 euros. Toutefois, cette somme représentait la somme des trois années de licence, ce qui, pour 20 étudiants, reviendrait à 830 euros par étudiant.

Certains membres soulignent la différence entre ce projet et le partenariat existant avec l'établissement Stanislas qui préparent aux concours de la fonction publique, avec des frais d'inscription moindres (environ 6 000 euros) et une visée différente.

Le Professeur Xavier LATOUR, à l'origine du projet de partenariat, prend la parole pour exprimer son étonnement de ce que la nouvelle équipe décanale ait décidé seule de ne pas poursuivre le projet ESDHEME. Il pense qu'il y a un problème de méthode à agir ainsi. Il se dit pour sa part très favorable à la poursuite des discussions, voire à leur accélération. Il souligne, comme un rappel qui lui semble nécessaire, qu'il existe maints avantages pédagogiques à ce partenariat avec SKEMA, et qu'il a déjà négocié d'autres avantages potentiels qui auraient pu être confirmés facilement : un nombre de places pour des étudiants de droit souhaitant intégrer le programme sans candidater dès le lycée, l'accès au réseau international de SKEMA, et la possibilité pour des étudiants "classiques" de bénéficier d'un semestre gratuit à l'étranger.

Les membres de l'équipe décanale actuelle prennent la parole. Madame Eva MOUIAL remercie le professeur Latour d'avoir exprimé son opinion en tant que membre du COSP. Elle rappelle que ce type de décision de partenariat relève de l'équipe de direction de l'EUR et de son comité de pilotage. Le vice-doyen Ugo BELLAGAMBA prend acte des avantages présentés, remercie le Professeur Xavier LATOUR, mais demeure plus réservé quant à la présentation très méliorative qui a été faite. En tant que vice-doyen en charge de la pédagogie, il ne perçoit pas clairement l'intérêt d'un partenariat avec SKEMA pour l'ensemble des étudiants de la faculté du droit, et déclare vouloir rester prudent dans l'établissement de nouveaux partenariats au début d'un mandat qui s'annonce dense et difficile, notamment eu égard au contexte financier évoqué précédemment. Des choix devront être faits, et il n'est pas sûr de souhaiter donner la priorité à SKEMA. La Directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL, qui connaît très bien le projet de partenariat présenté par le Professeur Xavier LATOUR, exprime également des réserves, liées moins à la faisabilité du projet qu'à son opportunité elle-même. Elle rappelle que la direction de l'EUR souhaite que la discussion soit menée en COSP sur l'opportunité d'un partenariat mais que ce type de partenariat n'est pas anodin au regard de la grande concurrence que les établissements privés mènent et que les facultés de droit ayant toujours le monopole de la délivrance des diplômes en droit, il convenait de ne pas se précipiter. Madame la vice-doyenne Caroline LEQUESNE s'interroge sur l'impact très limité de ce partenariat sur l'amélioration des ressources propres de la faculté de droit et science politique, dans une période de crise dans laquelle leur amélioration rapide et significative est, une priorité. Il y a d'autres projets sur lesquels s'engager avec toute l'énergie requise. L'écart entre les droits d'inscription pratiqués par SKEMA et le montant que la composante percevrait est de nouveau discuté.

Un appel lancé par le vice-doyen à la recherche Grégoire LERAY, en vue de la constitution d'un groupe de travail sur la question, ne reçoit pas de réponses des membres du COSP/COPIL, personne ne se positionne, pour en faire partie.

Le Professeur Gustavo CERQUEIRA prend la parole pour exprimer une préoccupation personnelle quant à la finalité même de ce partenariat. S'agit-il d'un intérêt universitaire visant à enrichir la formation des étudiants, ou d'une question purement financière ?

La réponse à cette question reste complexe, et il est décidé, en raison du temps imparti, que, lors d'un prochain COSP/COPIL cette réflexion sera poursuivie. Le débat se termine donc sans qu'aucune position institutionnelle ou stratégique n'ait été arrêté. La directrice de l'EUR rappelle qu'il n'était en aucune façon question de décider de quoi ce soit ce jour mais simplement d'ouvrir le débat.

Le débat concernant ce point reste ouvert à la discussion.

3.4. Nouveau partenaire au DIU Droit monégasque : Paris II

L'université Paris II Panthéon-Assas rejoint le partenariat interuniversitaire existant entre les facultés de droit d'Aix-Marseille Université et Université Côte d'Azur, relatif au DIU Droit monégasque. Cette intégration vise à renforcer l'assise scientifique du diplôme et à attirer une population étudiante intéressée par cette thématique (de nombreux étudiants monégasques étudient à Paris II).

Une partie des cours sera effectuée sur Paris 2 et retransmis en visio sur Aix et Nice.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité l'intégration du nouveau partenaire Paris 2 Panthéon-Assas

27 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

Point ajouté à l'ordre du jour à la demande du Professeur Gustavo CERQUEIRA concernant le partenariat entre le Tribunal de commerce et le Master 1 et 2 Droit des affaires.

Contexte du partenariat :

- Collaboration informelle entre la Faculté de Droit des Affaires et le Tribunal de Commerce.
- Objectif : offrir une formation pratique aux étudiants de Master 1 et 2 en Droit des Affaires.

Modalités de la convention :

- **Activités pédagogiques prévues :**
 - Participation régulière des étudiants aux audiences (référés, procédures collectives, consultations générales).
 - Échanges avec les magistrats sur des décisions et ordonnances rendues.
 - Stages courts (1 à 2 semaines) pour découvrir le fonctionnement du tribunal.
 - Organisation de rencontres entre magistrats et étudiants à la Faculté.
 - Intervention sur site d'un magistrat consulaire
- **Avantages pour les étudiants :**
 - Immersion pratique dans les réalités judiciaires.
 - Renforcement des compétences professionnelles en droit des affaires.
- **Implication de la Faculté :**
 - Gestion des groupes d'étudiants participant aux activités.
 - Responsabilité d'assurer leur encadrement pendant les visites au tribunal.
 - Soutien à la formation continue des magistrats (exemple : intervention gratuite cette année).
 - Messieurs LATINA, STRICKLER et GIORGINI se sont déplacés « gratuitement » au tribunal de commerce pour des formations.
- **Points administratifs :**
 - Convention sans impact financier pour la Faculté.
 - Nécessité de formaliser le partenariat pour pérenniser les activités.
 - Prolongation potentielle de la convention jusqu'au 31 août 2025, en attente de validation institutionnelle.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL rappelle qu'il y a déjà une convention signée avec le Tribunal de commerce depuis septembre 2022 avec avenant de prolongation jusqu'au 31 août 2025. Elle devra être renouvelée.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, vote pour le renouvellement du partenariat à partir de septembre 2025.

26 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Recrutement du nouveau responsable de la scolarité

Un nouveau responsable de la scolarité a été recruté : M. Laurent CALLIGE, précédemment chef de la scolarité de la Faculté de médecine. Il prendra ses fonctions le 5 mai. Son profil associe expertise administrative et connaissance du monde universitaire, ce qui devrait contribuer à fluidifier les interactions entre les équipes pédagogiques et la scolarité.

4.2. Référent et réorganisation du bureau des masters

Une réorganisation de l'ensemble du service de la scolarité a été mise en œuvre. Celle-ci a été présentée au CSAE de l'université et approuvée à l'unanimité.

1. Une cellule d'appui technique a été créée, placée sous la responsabilité de Carole BÉZIER. En charge des aspects techniques de l'activité du service, notamment en ce qui concerne les maquettes de formations.
2. Un niveau d'encadrement intermédiaire (hiérarchique) a également été instauré pour le bureau des licences et de la capacité. Cette fonction sera occupée par Laurence SADLER.

À moyen terme, l'objectif est de désigner également pour le bureau des Masters un responsable qui assurera l'encadrement hiérarchique des agents en charge de la gestion administrative des M1 et des M2. Il est à noter que contrairement à ce qui avait été prévu initialement, les agents ne gèreront pas à la fois des formations de M1 et de M2, mais soit uniquement de M1 (auxquels s'ajoutent les DU), soit uniquement de M2.

5. STRATÉGIE

5.1. Convention de partenariat avec la Délégation Militaire Départementale (DMD)

La faculté a signé une convention de partenariat avec la Délégation Militaire Départementale (caserne FILLEY de Nice), dans le but de renforcer les liens institutionnels sur les thématiques de défense, de sécurité et de droit international humanitaire. Des séminaires, projets conjoints et contributions pédagogiques sont envisagés dès la licence 1 sur les différents parcours de formations.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le partenariat avec la Délégation Militaire Départementale

27 Pour - 0 Abstention - 0 Contre

5.2. Projet experts EEEI (Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert)

Ce point a été reporté au prochain COSP.

5.3. Point sur les personnalités du comité de suivi de l'EUR

Sept personnalités qualifiées ont été désignées pour rejoindre le comité de suivi de l'EUR. Des profils issus du monde académique, socio-économique, des acteurs du territoire, des professionnels et institutionnels ont été approchés.

5 représentants ou représentantes du monde socio-économique et acteurs du territoire en lien avec les thématiques de l'EUR :

- Maître Emmanuel BRANCALEONI – Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Nice

- Maître Franck GAMBINI – Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Grasse
- Madame Marianne POUGET – Présidente du tribunal administratif de Nice
- Madame Pascale DORION – Présidente du tribunal judiciaire de Nice
- Monsieur Didier LANGLOIS – Responsable juridique Lignes d'Azur

2 personnalités choisies en raison de leurs compétences :

- Maître Jean-Patrick FUNEL – Mandataire judiciaire – Nice
- Maître Cédric PORTERON – Avocat – Nice

Concernant la science politique, la directrice de l'EUR invite la section à faire des propositions afin d'intégrer une personnalité représentant la science politique.

Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de suivi, adopte à la majorité les membres du comité de suivi.

22 Pour - 1 Abstention - 0 Contre

6. RECHERCHE

6.1. Conseil de la recherche. Grégoire LERAY présente ce point.

Lors du Conseil de la Recherche du 4 mars dernier, plusieurs points importants ont été abordés. Un des principaux objectifs était de formaliser la création d'un espace institutionnalisé pour favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche. Le financement de ces projets passe par plusieurs sources de budget, notamment un budget annuel et un fond de dotation de l>IDEX (Initiative d'Excellence), qui permet de soutenir les projets des laboratoires.

Les projets doivent répondre à plusieurs critères :

1. Impliquer au moins deux laboratoires.
2. Idéalement se tenir à Nice, bien que des exceptions soient possibles si justifiées.
3. Publier dans des revues académiques locales, comme la revue "LexSociété", qui commence à prendre de l'ampleur.

Il a été question de structurer des projets pluriannuels de plus grande envergure, en particulier sur des thématiques comme le développement durable, l'IA et la sécurité. Ces projets sont vus comme une première phase de développement (phase 1), avant de pouvoir postuler à des appels à projets plus larges, à l'échelle nationale ou internationale (phase 2).

L'objectif à long terme est de rendre les unités de recherche (UR) autonomes dans leur recherche de financement, en soutenant les initiatives locales qui pourraient obtenir des financements externes grâce à leur partenariat avec l'EUR.

Financements : une enveloppe d'environ 60 000 euros a été allouée à la recherche cette année. L'objectif est d'accroître les fonds dans le futur. Il est à noter qu'une partie de cette enveloppe est utilisée pour des frais de personnel, comme le poste d'ingénieur de recherche. Une volonté de structurer les projets pour optimiser la recherche de financements externes a été soulevée.

Un projet de **séminaire de faculté** a été évoqué, où des chercheurs se réuniraient pour discuter de leurs projets de recherche en cours, d'ouvrages, ou d'appels à projets. Ce séminaire vise à créer une dynamique de réflexion collective et de partage intellectuel entre chercheurs.

Il en ressort un fort soutien à l'innovation et à la collaboration inter-laboratoires, avec une attention particulière portée à la structuration des projets de recherche afin d'attirer des financements nationaux et internationaux, tout en renforçant l'autonomie des UR à moyen terme.

Grégoire LERAY informe que Marion BLONDEL quittera ses fonctions en août. Il n'est pas prévu de la remplacer à court terme. Une réflexion devra être menée sur la réorientation des fonds IDEX prévus pour sa rémunération.

6.2. Point BU : Choix de la commission documentaire sur la rationalisation du portefeuille d'abonnement des périodiques. Madame Sarah PRETTO présente ce point.

La commission documentaire a proposé une réduction ciblée du portefeuille d'abonnement aux périodiques afin d'en ajuster le coût aux usages réels. Cette mesure permettra de dégager des marges pour d'autres acquisitions prioritaires. Sarah PRETTO précise que les revues papier sont très peu consultées.

Il est proposé de conserver seulement 15 titres en version papier (coût de 10 826,43€) et une quarantaine en ligne.

Les laboratoires ont transmis la liste des revues qu'ils souhaitent conserver mais la liste peut être modifiée auprès de Madame Sarah PRETTO jusqu'au 10 mai 2025.

Le vote sur ce point sera fait lors du prochain COSP le 10 juin.

7. QUESTIONS DIVERSES

AGENDA :

- Prochaine commission pédagogique : le 7 juillet à 14h
 - Soirée des partenaires : Le 3 juin à 18h
 - Colloque de CERDACFF / ERMES sous la direction de la professeure Pauline Türk et le professeur Vincent Martigny sur « la pratique du pouvoir présidentiel sous la Ve république » : Le 5/6 juin avec, en évènement exceptionnel de clôture du colloque, la venue de l'ancien président de la République François HOLLANDE le 6 juin à 17h30.
 - Prochain COSP : le 8 juillet à 9h
 - Garden Party : le 8 juillet à 12h30
 - Fermeture estivale du campus : Du 25 juillet au soir au 19 août au matin.
 - Colloque annuel de la Société Française pour le droit international (SFID) « Art et droit international » Organisé par le LADIE, l'IDPD et la chaire UNESCO « Paix et développement par le droit » (P2D) les 26 et 27 mai, avec le soutien des fonds SFRI de l'EUR LexSociété
- Hubert GOUDINEAU précise que le chauffage est encore en marche mais qu'une demande de fermeture a été faite auprès du chauffagiste.
- Hubert GOUDINEAU précise qu'un nouvel agent logistique a été recruté, il s'agit de M. William HAGUE qui débutera le 1^{er} juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 12h40.

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



Eva MOUIAL BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance